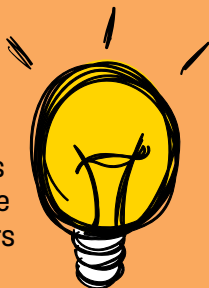


LA DÉMARCHE

Les Tournefeullais-es frappent régulièrement à la porte de la Mairie pour proposer des initiatives et la municipalité s'est toujours attachée à essayer d'y répondre quand elle ne les a pas initiées [Conseil des parents de la Petite enfance, vergers du Marquisat...]. Qu'elles soient abouties ou encore balbutiantes, **ces propositions expriment le plus souvent l'envie de faire éclore de la convivialité, de participer à l'action collective, d'agir pour sa ville.** Pour dépasser le stade de l'initiative individuelle, il s'agissait pour la collectivité de donner un cadre.

Par quoi commencer ?

Comment permettre leur développement, créer les espaces d'écoute et de partage pour mieux comprendre les attentes des uns et des autres, construire et mener avec les habitants leurs projets pour la ville ?



Pour mettre un peu d'organisation dans ce fourmillement, l'Agenda 21, notre "feuille de route" pour le développement durable, est devenu naturellement le creuset dans lequel un groupe composé d'élus-es et d'habitant-es volontaires a défini une méthode, conçu un calendrier et travaillé un règlement pour initier cet appel à projets participatifs.

Il a une belle ambition : "faire ensemble" pour mieux "vivre ensemble" à Tournefeuille !

Alors si vous avez envie de partager des outils, implanter des potagers, des vergers, une ruche, créer un espace convivial dans votre lotissement... **Nous savons que nous pouvons compter sur votre énergie et votre imagination.** C'est donc avec impatience que nous attendons vos idées !

Étape 1

J'AI UNE IDÉE, JE DÉPOSE UN PROJET

Du 3 septembre au 10 novembre 2016

Qui peut participer ?

Une association ou un collectif de 5 personnes minimum, âgées de + de 11 ans, dont au moins 3 vivent à Tournefeuille. La personne désignée comme porteuse du projet doit obligatoirement être majeure et Tournefeullaise.

Comment faire ?

Remplir un dossier de candidature* et le retourner complété à la Mairie ou par courriel à : projetsparticipatifs2017@mairie-tournefeuille.fr

Que se passe-t-il à cette étape ?

Le comité de validation vérifie que le projet répond aux critères de recevabilité définis à l'article 8 du règlement*.

Si c'est le cas, il pourra alors passer à l'étape 2.



**Le dossier de candidature et le règlement sont télé-chargeables sur la page "Agenda21" du site de la Ville ou à retirer à l'accueil de la Mairie.*

Étape 2

LA CRIÉE AUX PROJETS

Présentation publique des projets recevables

Samedi 26 novembre 2016

Foyer des Aînés



Qui peut participer ?

Cette séance est ouverte à toute personne de + de 11 ans qui souhaite prendre connaissance des projets proposés et participer au débat. Les porteurs de projets pré-retenus devront impérativement être présents ou représentés.

Que se passe-t-il à cette étape ?

Les participants échangent et débattent pour enrichir les projets ou proposer la fusion de projets similaires.

Les projets modifiés au cours de "La Criée" devront être redéposés au plus tard le 5 décembre 2016 **pour passer à l'étape 3.**

Étape 3

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Du 5 décembre 2016 au 10 février 2017

Que se passe-t-il à cette étape ?

Les services de la Ville étudient la faisabilité technique, juridique et financière des projets. À cette étape, les porteurs de projet sont susceptibles d'être contactés... alors restez joignables.

Les projets validés passent à l'étape 4.

Étape 4

LE VOTE PUBLIC

Samedi 25 février
et matinée du dimanche 26 février 2017
Mairie - Salle du Conseil municipal

Qui peut participer ?

Les habitant-es de Tournefeuille de + de 11 ans.

Comment faire ?

Se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité et/ou d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Que se passe-t-il à cette étape ?

Les projets retenus sont ceux arrivés en tête à l'issue du vote, dans la limite d'une enveloppe globale de 20 000 € qui sera inscrite au budget investissement 2017 de la collectivité.



Étape 5

RÉALISATION

À partir de mars 2017

Dès le vote du budget, les projets retenus peuvent démarrer !



Graphisme : L. Cohen - nko2@sfr.fr - Illustrations : Sylvain Pongé - sylvainpong@gmail.com

Pour toute information complémentaire

Mairie de Tournefeuille
Mission Agenda21 : Tél. 05 61 15 93 80
projetsparticipatifs2017@mairie-tournefeuille.fr

www.mairie-tournefeuille.fr

TOURNEFEUILLE

APPEL À PROJETS PARTICIPATIFS

Faire la ville ensemble !



AGENDA 21
Tournefeuille

Ville de
Tournefeuille